

II. Vers une interdiction mondiale

Conscients du coût intolérable du point de vue social, économique et humain du problème mondial des mines antipersonnel, et du fait que les opérations de déminage sont dépassées par les nouveaux déploiements de mines, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense nationale ont déclaré en janvier 1996 un moratoire unilatéral complet sur la production, l'exportation et l'utilisation opérationnelle des mines antipersonnel. Pour encourager d'autres pays à suivre leur exemple, le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, a récemment approuvé un plan d'action du Canada sur les mines terrestres, conçu pour renforcer les efforts mondiaux et régionaux en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel.

Établissement de normes internationales

Tant que les mines antipersonnel ne seront pas interdites complètement, il est essentiel qu'elles soient soumises à autant de restrictions que possible. En conséquence, le Canada s'efforce de renforcer le droit humanitaire international, qui restreint l'utilisation des mines terrestres et autres armes conventionnelles. En particulier, il a joué un rôle actif dans les négociations internationales qui ont eu lieu en mai 1996 à Genève sur la révision du protocole sur les mines terrestres (Protocole II) de la *Convention sur certaines armes classiques*.

Le protocole révisé imposera de nouvelles restrictions sur l'utilisation des mines terrestres, en particulier des mines antipersonnel. De façon plus précise :

- il s'appliquera aux conflits internes;
- il établira des normes techniques minimales afin de rendre les mines antipersonnel détectables aux fins du déminage;
- il imposera des restrictions et des interdictions sur le transfert et l'exportation des mines; et
- il améliorera la protection des gardiens de la paix, du personnel des organisations humanitaires et des démineurs.

Les progrès réalisés pour respecter ces nouvelles normes seront examinés sur une base annuelle.

Recherche d'une interdiction mondiale

Même si les progrès réalisés à Genève sont encourageants, le Canada estime qu'il reste encore beaucoup à faire. Pour cette raison, le gouvernement canadien collabore avec d'autres pays qui partagent les mêmes idées et avec des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et étrangères afin de promouvoir la campagne internationale, à l'essor rapide, demandant l'interdiction mondiale complète des mines antipersonnel. Jusqu'à présent, environ 40 États, dont l'Allemagne, la France, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni appuient la poursuite d'une interdiction mondiale.